

# Newsletter N°5

Février 2008



## XBRL France - Newsletter N°5

### Le mot du Président



L'année 2008, à peine entamée, est déjà marquée par une présence accrue de notre association en France et à l'international, grâce à une série de petits déjeuners et de rencontres avec des associations de Place, des partenariats significatifs et des nominations à l'international.

Je remercie tout d'abord la société Invoke et son Directeur Général Adjoint, Stéphane Allez, qui inaugure la série 2008 de ces petits déjeuners et vous convie le 12 février prochain à venir écouter leur témoignage sur l'apport d'XBRL pour un Reporting à haute performance : « XBRL, des concepts novateurs pour un reporting à haute productivité ».

En terme de partenariat, nous avons l'honneur d'accueillir le pôle Finance Innovation comme membre de notre association, dans le cadre d'une convention d'adhésion croisée ce qui permettra à nos membres de bénéficier d'une ouverture sur les projets qui sont soutenus et agréés par ce pôle de compétitivité mondial, inauguré par Christine Lagarde en Juillet dernier et dont les objectifs de promotion de la Place Financière Française entrent en synergie avec ceux de notre association.

Enfin, 2008 voit aussi le renforcement de notre présence à l'international avec la nomination de Jean-Luc Menda Administrateur de XBRL France et Directeur Adjoint au Secrétariat général de la Commission Bancaire, comme membre de l'Executive Committee d'XBRL International.

En effet, dans le cadre des réformes de structure de XBRL International, 8 membres de « l'Executive Committee » (organe transitoire avant l'adoption du changement des statuts et la mise en place du Board of Directors) devaient être désignés.

En sus des 8 membres déjà présents, 3 membres élus sont destinés à compléter cet « Executive Committee » : Walter Hamscher, Sambuichi-san et Jean Luc Menda.

Notons aussi que XBRL Europe, qui rassemble les juridictions européennes, prend la responsabilité de l'organisation de la 17ème conférence XBRL International à Eindhoven du 5 au 7 mai prochain et que XBRL France participe activement à l'organisation de cette manifestation.

Enfin, nos différentes rencontres avec les autorités de Place dans le domaine financier nous laissent augurer de perspectives d'évolution enthousiasmantes pour XBRL, si on en juge notamment par la dernière lettre de la Régulation Financière émise par l'AMF (1er trimestre 2008) qui, concernant la position de l'AMF sur XBRL, considère « qu'il entrait dans la mission de l'Autorité d'accompagner ce mouvement, en relation avec les autres autorités publiques concernées ». C'est dans cette perspective que je présente mes meilleurs vœux à tous nos lecteurs et à tous ceux qui oeuvreront cette année encore, à faire de XBRL le standard du reporting financier.

Philippe Bonnin  
Président XBRL France

## Sommaire

- > Edito p 2
- > 3 questions à Stéphane Allez p 3
- > Adhésion croisée Pole Finance Innovation / XBRL p 4
- > Manager les exceptions pour piloter l'essentiel avec les taxonomies p 5
- > Actualités sur la norme p 8
- > Rencontre FBF / XBRL p 8

## Agenda

### Mardi 12 Février 2008 :

Petit déjeuner organisé en partenariat avec la société INVOKE

### Jeudi 14 Février 2008 :

Formation XBRL :  
Introduction—L'automatisation du reporting financier  
Les Bases—Le langage XBRL et ses composants.

## Edito

2008, troisième année d'existence officielle d'XBRL France.

Que de chemin parcouru depuis le démarrage avec le projet de la Commission Bancaire. Nous ne pouvons que former des vœux de continuation.

**Par Gilles Maguet,  
Secrétaire Général  
XBRL France**



Dans le précédent éditorial je parlais de second souffle pour XBRL.

Le projet Infogreffe, le projet SURFI, l'adhésion croisée avec le Pole Finance Innovation, le groupe de l'AMF recommandant de s'intéresser de très près à XBRL. La Fédération Bancaire Française et les professionnels voyant dans XBRL des possibi-

tés de réductions de coûts significatives dans divers métiers de la banque. Aux Etats-Unis, la SEC va rendre obligatoire l'utilisation de XBRL pour les sociétés cotées. Cela devient un secret de polichinelle. En Europe même le prudent CESR commence à s'intéresser à XBRL. Tout s'accélère.

Alors bien sûr pour un projet concernant les bilans et comptes de résultat comme celui d'Infogreffe et par là même tous les acteurs de la profession de la remise des comptes annuels, il fallait qu'XBRL France publie une taxonomie Comptes Annuels « générique » basée uniquement sur le PCG et qui sera la base des extensions éventuelles de chacun des acteurs. Ce sera bientôt chose faite car la taxonomie TCA est en bonne voie grâce à un travail acharné d'une grosse équipe du groupe de travail éponyme que l'on peut ici remercier. On peut aussi souligner l'implication du Conseil National de la Comptabilité qui participe activement à ce groupe de travail.

Votre association va bien, l'adhésion se maintient grâce au travail du groupe MarCom, aux formations, aux petits déjeuners, et aux événements comme les rencontres avec d'autres associations. Je vous engage vivement à venir et faire venir le plus de monde possible à ces formations et petits déjeuners.

Mais bien sûr ceux qui ne sont pas membres sont fortement encouragés à nous rejoindre. C'est parmi nous qu'ils auront le plus de possibilités d'acquiescer très vite les informations essentielles autour d'XBRL. Un dernier point à noter dans vos tablettes, l'assemblée générale d'XBRL France se tiendra aux alentours du 15 Avril 2008.

Bien cordialement

Gilles Maguet  
Secrétaire Général  
XBRL France  
[gilles.maquet@xbrl.fr](mailto:gilles.maquet@xbrl.fr)  
Tél : 04.72.56.50.40



Ce petit déjeuner a lieu  
Mardi 12 février à 8h30 dans  
les locaux du Conseil Supérieur  
de l'Ordre des Experts Compta-  
bles, 153 rue de Courcelles,  
75017 PARIS

Pour participer, inscrivez-vous  
par mail : [info@xbrl.fr](mailto:info@xbrl.fr)

### 3 questions à Stéphane Allez, Administrateur XBRL France

En préambule au petit déjeuner XBRL France du **12 Février 2008** organisé en partenariat avec la société **INVOKE** sur le thème **XBRL, des concepts novateurs pour un reporting à haute productivité**, Stéphane Allez précise l'apport des technologies XBRL dans l'amélioration et la fiabilisation du reporting.

**La société INVOKE est membre fondateur d'XBRL France. Quel regard INVOKE porte-t-elle sur XBRL ?**

En tant qu'éditeur de Progiciels financiers, INVOKE s'est naturellement associée à la création de l'association XBRL France.

Nos études préalables nous ont en effet rapidement convaincus d'une part, de l'intérêt d'XBRL et de la convergence de la démarche avec nos travaux de R&D, et d'autre part des apports potentiels pour nos clients, concernés par les réglementations IAS-IFRS, COREP, FINREP, Comptes Annuels,...

La typologie de l'information financière prend avec XBRL toutes ses dimensions.

Dès lors, la décision a été prise d'ancrer ce langage de normalisation au cœur même de nos solutions en particulier pour le reporting, le budget, la consolidation, l'intégration fiscale, les 'balanced scorecard' ...

L'adoption des Taxonomies XBRL simplifie de tels projets, qu'il s'agisse des processus d'acquisition de données comme de celles d'échanges, de traitement et de restitution des informations financières avec leurs différentes finalités internes et externes à l'entreprise.

Cet apport méthodologique contribue à la qualité de l'information financière par une meilleure maîtrise de la chaîne d'information financière, un

contrôle et une fiabilité accrue des données, de nouvelles possibilités en termes de traçabilité, d'audit et de comparabilité tout en facilitant la production des rapports et en diminuant les coûts.

**Quelle stratégie de mise en œuvre la société INVOKE a-t-elle choisie ?**

Nous avons pris la décision d'utiliser nativement les concepts XBRL dans nos applications.

Ainsi de la conception à l'exploitation des documents, nos logiciels utilisent directement les éléments des taxonomies XBRL.

Pour les taxonomies publiées, notamment par l'IASB concernant les IFRS, les utilisateurs disposent des différentes traductions, directement accessibles, sans risques d'ambiguïté sur les labels associés aux éléments de même que sur leurs définitions.

Pour construire un document il devient ainsi possible de partir directement du contenu avant de se préoccuper de sa ou de ses différentes formes selon les contextes et les usages.

Les systèmes se basent alors sur les concepts « d'arbre de visualisation et de calculs », un simple « DRAG and DROP » permettant de constituer le format du document.

Des outils comme le tableur financier INVOKE-IMAGINE permettent de tirer toute la quin-

tescence des apports du XBRL.

Les gains de productivité et de fiabilité sont tangibles et le retour sur investissement rapide.

**Quelle stratégie de mise en œuvre vos clients doivent ils adopter ?**

Une fois convaincu des apports potentiels d'XBRL la décision consiste à savoir comment et quand introduire les modifications et outils ad hoc dans la chaîne de production de l'information financière.

Le plus souvent, XBRL est utilisé en bout de chaîne pour répondre, dans l'urgence à une contrainte externe telle que la production des états FINREP, COREP pour les banques, ou à une modernisation des échanges d'informations financières comme par exemple le dépôt des comptes annuels auprès des greffes des tribunaux de commerce (Projet Infogreffe).

Dans ce cas, XBRL facilitera la communication financière avec les régulateurs.

Mais, pour tirer parti de toute la puissance d'XBRL, un groupe devra développer une vision à long terme, s'appuyant sur un format standard pour les échanges d'informations financières et extra financières. Il pourra définir un référentiel unique de l'ensemble de ses données en s'affranchissant des divers composants applicatifs de son système d'information.

## Suite ... 3 questions à Stéphane Allez ...

Le premier champ d'application sera le reporting interne en amont des rapports réglementaires afin de fiabiliser et de fluidifier l'ensemble de la chaîne. XBRL pourra être utilisé pour la consolidation des comptes et pour le reporting fiscal, mais également pour le contrôle interne et la gestion des risques. Cette généralisation de l'utilisation d'XBRL au sein de l'entreprise aura également une influence importante sur le travail des auditeurs en facilitant leurs procédures de certification des comptes.

En évitant la ressaisie d'informations, en facilitant le contrôle et la pertinence des

données financières, XBRL permettra des gains de productivité au sein de l'entreprise. Cependant il paraît évident que seul un usage du langage étendu à l'ensemble des acteurs : entreprises, régulateurs, auditeurs, puissance publique, banques, diffuseurs d'informations financières permettra de faire jouer à plein les avantages du langage et de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

Dans tous les cas, il convient de prendre en considération la nouvelle approche XBRL le plus en amont possible pour toute évolution des composants de la chaîne de production financière.



Stéphane Allez  
Directeur Général Adjoint INVOKE

## Adhésion croisée Pole Finance Innovation – XBRL France

Le bureau du Conseil d'Administration de XBRL France a entériné la convention d'adhésion croisée entre le pôle Finance Innovation et XBRL France pour l'année 2008 qui a ensuite été signée par Philippe Bonnin, Président d'XBRL France et Jean Laurent, Président du Pôle Finance Innovation.

Les deux entités ayant mis en évidence la poursuite d'objectifs communs, notamment la promotion de la Place Financière de Paris au travers de l'émergence de standards technologiques innovants, elles ont souhaité conclure une conven-

tion d'adhésion croisée qui leur permette de faire bénéficier leurs adhérents d'un accès à l'information diffusée par chacune d'entre elles.

A cet effet, les deux entités ont décidé :

- Qu'elles peuvent entreprendre toute action concertée entrant dans la poursuite d'objectifs communs
- Que leurs adhérents ont un droit d'accès à l'information diffusée par chaque association par l'intermédiaire de leur représentant permanent

- Qu'à cet effet, elles nomment chacune un représentant permanent, à charge pour lui de représenter son association d'origine auprès de son homologue.

Sylvie Lépicier a été élue par le bureau du Conseil d'Administration en tant que Représentant permanent de XBRL France auprès du Pôle.

Pour plus d'information voir <http://www.finance-innovation.org>



Sylvie Lépicier  
Représentant permanent de  
XBRL France auprès du Pôle  
Finance Innovation

## Manager les exceptions pour piloter l'essentiel avec les taxonomies

**Le reporting réglementaire représente, pour les établissements, un volume conséquent d'indicateurs transmis annuellement au superviseur bancaire. Le recours renforcé à XBRL (COREP, FINREP et bientôt SURFI) et l'utilisation du Management par Exception permettent d'en automatiser le contrôle, en se concentrant sur les variations significatives. A ce titre la contrainte XBRL pour le réglementaire, devient un reporting de haute productivité pour les**

Le besoin d'harmoniser les pratiques de supervision bancaire en Europe a conduit la Commission Européenne à instituer en 2004 le CEBS (Committee of European Banking Supervisors), avec pour objectifs la définition d'un cadre et d'un vocabulaire communs pour le reporting bancaire réglementaire en Europe.

L'élaboration de deux reporting a été confiée au CEBS : COREP (Common solvency ratio REPorting framework) et FINREP (consolidated FINAncial REPorting framework), la CEBS recommandant aux Banques Centrales d'adopter le standard XBRL (eXtensible Business Reporting Language) pour en faciliter l'échange et la validation automatique dans toute la communauté. Il a, à cet effet, créé des référentiels (appelés « taxonomies » dans le standard XBRL) pour les reporting COREP et FINREP. Ils définissent plus de 20.000 indicateurs financiers et pruden-

tiels. Les taxonomies ont été adaptées nationalement. Et depuis juin 2007, les établissements français transmettent des états XBRL COREP et FINREP vers la Commission Bancaire. Celle-ci prévoit de généraliser rapidement le reporting XBRL, en modernisant dans ce format les

remises BAFI (base des agents financiers, qui compte environ quelques milliers d'indicateurs comptables) et construisant les taxonomies correspondantes : c'est le projet SURFI.

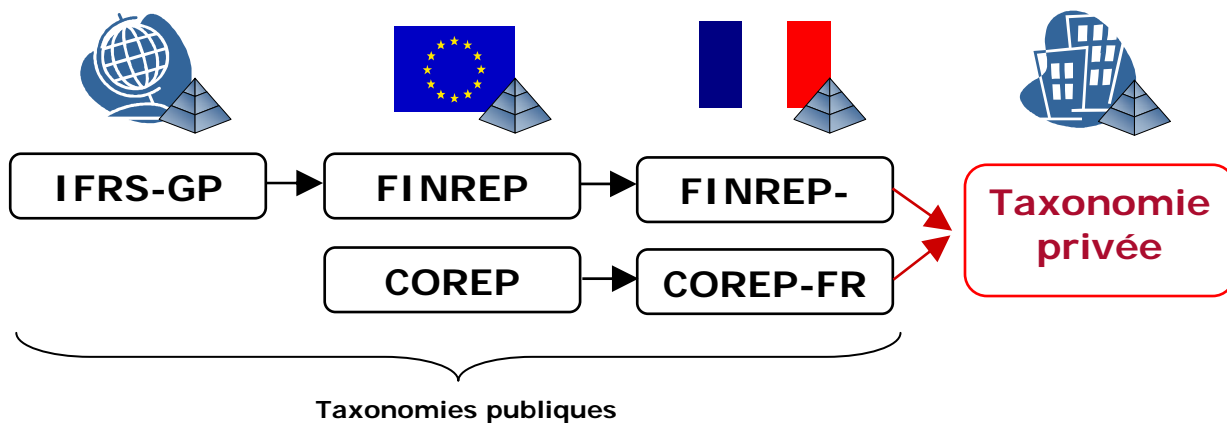
Compte tenu des volumes importants d'informations exigées par le régulateur pour chaque remise COREP, FINREP ou BAFI, le nombre de données à produire et valider annuellement par un groupe bancaire, qui compterait par exemple une dizaine de filiales, dépasse rapidement le million. Il s'agit là d'un véritable datawarehouse financier et prudentiel, dont l'analyse génère une charge opérationnelle conséquente ! Traitées en XBRL, ces informations partagent un même référentiel, donné par les taxonomies. Le langage permet la définition de règles de cohérence basées sur les concepts définis par les taxonomies : les indicateurs réglementaires structurés en XBRL deviennent automatiquement comparables.

### Le langage imposé facilite l'analyse automatisée des données

Les établissements bancaires, forcés d'acquiescer la technologie XBRL pour communiquer avec le régulateur, peuvent en tirer

profit, en utilisant directement les référentiels publics pour construire les contrôles automatiques sur les données qu'ils envoient. Il s'agit d'étendre les taxonomies existantes : en y ajoutant des règles de contrôle électroniques internes (par exemple de comparaison avec la remise précédente) ; en les complétant avec des informations dédiées, pour faciliter le contrôle (par exemple les données élémentaires nécessaires à la fabrication d'un agrégat envoyé au régulateur ou des liens de pistes d'audit). Une fois paramétrées, ces règles de contrôle ou « règles métier » (appelées aussi formules XBRL) génèrent instantanément des analyses automatiques de toutes les données XBRL. Elles produisent automatiquement des rapports d'exceptions, portés à l'attention de tous destinataires et décisionnaires désignés.

Le standard propose donc une alternative à la manière actuelle de travailler, en donnant aux établissements la possibilité d'exploiter directement des données qu'ils communiquent au régulateur et le référentiel public qui les structure, pour en automatiser le contrôle.



### Le Management par Exception pour réduire les coûts, les délais et les erreurs

#### Le management par exception

Grâce aux possibilités natives d'extension des taxonomies, nous pouvons définir des règles de vérification avant soumission et ajouter de nouveaux contrôles internes, afin de ne réagir que sur des exceptions automatiques.

L'avantage essentiel du management par exception est basé sur les formules XBRL pour que toutes les règles métier XBRL soient créées dans le méta-modèle (taxonomie) et ne nécessitent pas de développer des lignes de code informatique en dur dans les applications. Les règles métier XBRL peuvent être changées à tout instant et, étant intégrées dans chaque taxonomie XBRL, sont automatiquement distribuées à toutes les parties intéressées, évitant toute erreur.

Ces règles peuvent émaner aussi bien du créateur de la taxonomie que « producteur » du rapport ou même du « consommateur du rapport XBRL ».

Les règles métiers XBRL sont basées sur la norme Formula (cf : Actualités Normes) et sont de 3 types :

1 Règle de Calcul :  $a+b+x+y=z$  (toute règle de calcul qui ne serait pas prévu dans les Calculation Linkbases des Taxonomies XBRL),

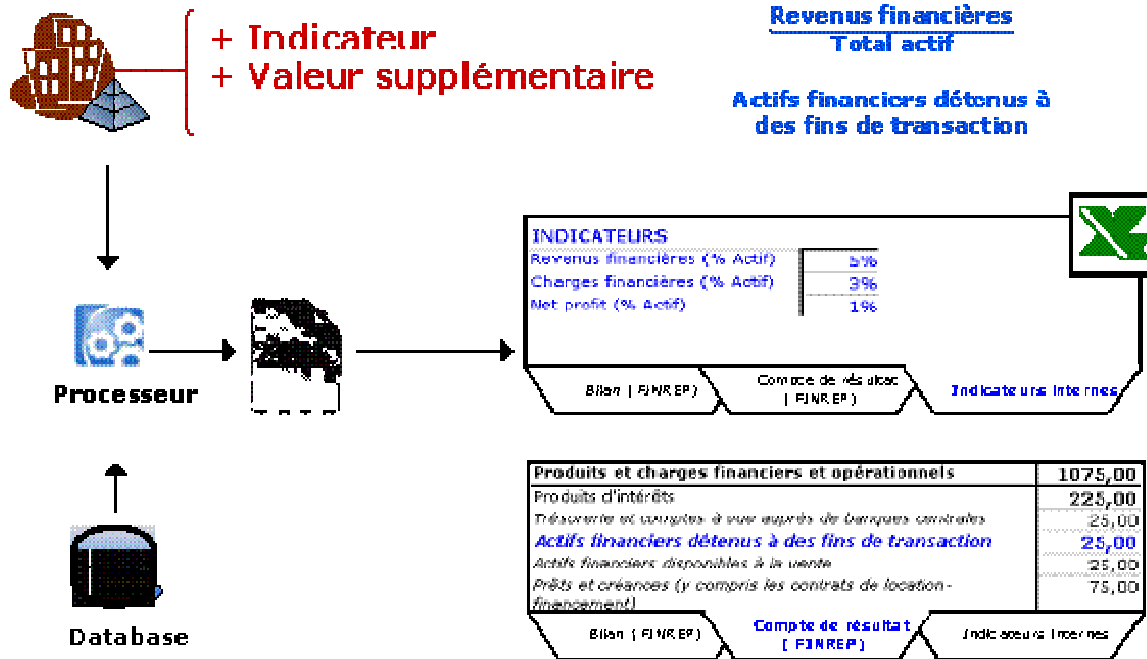
2. Règles de « Reportabilité » (Reportability Rules) : tout rapport XBRL créé avec la taxonomie qui contient ces Règles de Reportabilité, doit satisfaire les critères définis par l'auteur de ces règles : par exemple si le soumettant XXY rapporte une valeur 123 pour le concept ABC dans la dimension DDD, le soumettant doit rapporter les éléments compris dans l'annexe AAA

3. Règles de Qualité (Quality Edit) : le processeur XBRL va analyser, éventuellement en créant des valeurs dérivées (cumul, moyenne, etc.) des valeurs rapportées dans le rapport XBRL + des valeurs dans d'autres rapports XBRL.

Ces autres rapports XBRL peuvent provenir du même soumettant pour d'autres périodes (analyse historique) ou d'autres soumettants dans la même période (analyse comparative) ou toute autre comparaison pour des analyses plus complexes de tendances, etc. au moyen d'algorithmes

Aux Etats-Unis, depuis octobre 2005, toutes les banques, soit plus de 8.200 établissements, soumettent leur rapports trimestriels en standard XBRL au FFIEC (*Federal Financial Institution Examination Council*, qui regroupe les trois régulateurs bancaires américains). Le cycle de traitement de quelques vingt millions de données par trimestre est passé de plus de soixante jours à... deux jours.

Pour atteindre une telle réduction de délais, plus de 7.000 « Formulas XBRL » ont été créées.



La validation des règles métier génère un seul et unique document XML (avec les exceptions) qui permet de créer facilement des tableaux de bords de « Management par Exception ».

Enfin, toutes ces règles métiers peuvent être modifiées à tout instant dans une taxonomie privée qui, étant distribuée et utilisée instantanément par les soumettants, assure une synchronisation parfaite entre les parties intéressées. Les Formulas XBRL offrent deux avantages essentiels: **Flexibilité et élimination des erreurs et inconsistances.**

#### **XBRL s'étend ... et s'ouvre au CRM**

De plus en plus de régulateurs s'intéressent à ce standard ce qui multiplie les opportunités de réutiliser les données XBRL à des fins d'analyse interne ! En Belgique, près de 300.000

entreprises remettent déjà leur bilan à la centrale des bilans en XBRL, ce qui permettra aux banques d'accélérer le processus de réponse à une demande de prêt grâce à une analyse automatique des informations financières XBRL des entreprises !

La multiplication de documents XBRL au sein de l'entreprise va donc créer des opportunités massives pour les compagnies et les parties prenantes dans leur collaboration, décrivant les rapports XBRL comme étant des applications véritablement interactives

Le workflow XBRL va changer le mode de communication entre les banques, les régulateurs, les dirigeants, les investisseurs et les analystes : gain de temps et de fiabilité et réduction des coûts.

Pour finir, nous pouvons dire qu'en plus d'offrir une taxonomie et un standard, XBRL introduit la notion de CRM dans les échanges entre les régulateurs et les régulés

Dans un futur proche ces échanges entre régulateurs et régulés ne devraient plus être considérés par les régulés comme un sujet de préoccupation mais plutôt comme un puissant outil de suivi de leur solvabilité.

Steve BERDAH

UMANIS

Directeur du pôle XBRL

TEL : +33 (0)1 40 89 68 49

FAX : +33 (0)1 40 89 68 61

Mobile : +33 (0)6 60 09 96 99

E-Mail: [sberdah@umanis.com](mailto:sberdah@umanis.com)

## Actualités sur la norme

**Spécifications XBRL 2.1:** <http://www.xbrl.org/Specification/XBRL-RECOMMENDATION-2003-12-31+Corrected-Errata-2006-12-18.rtf> ( 31 Decembre 2003)

**Dimensions :** <http://www.xbrl.org/Specification/XDT-REC-2006-09-18.rtf> (18 September 2006),  
une nouvelle version est en cours d'étude...

**FRTA (Taxonomie) :** <http://www.xbrl.org/technical/guidance/FRTA-RECOMMENDATION-2005-04-25+corrected-errata-2006-03-20.rtf> (20 Mars 2006)

**FRIS (Instances XBRL):** <http://www.xbrl.org/technical/guidance/FRIS-PWD-2004-11-14.htm> (Novembre 2004)

**Formulas (Working draft en validation):** <http://www.xbrl.org/Specification/XBRL-Formulas-Overview-PWD-2007-07-13.rtf>

**Versioning (Working draft):** <http://www.xbrl.org/Specification/Versioning/VERSIONING-REQ-PWD-2007-11-28.doc> (Novembre 2007)

**Rendering :** Pas encore de spécifications, en cours de réflexion

## Rencontre XBRL France / Fédération Bancaire Française

Le 13 décembre dernier a eu lieu la Rencontre XBRL France / Fédération Bancaire Française.

La manifestation a permis d'accueillir environ 100 participants.

Elle a été l'occasion de faire le point sur les avancées de la norme XBRL dans le monde bancaire, à l'issue des premières remises COREP/FINREP.

Lieu d'échange entre le régulateur, l'association professionnelle de la profession bancaire et un représentant des banques, elle a permis de donner des éléments chiffrés sur les premières remises, de qualifier les attentes des professionnels, tant vis à vis du régulateur que des éditeurs de logiciels.

Elle a aussi permis d'ouvrir des perspectives intéressantes pour l'avenir de l'utilisation du standard par les Directions Financières.

Retrouvez les présentations sur le site de l'association [www.xbrl.fr](http://www.xbrl.fr)



XBRL France  
153 rue de Courcelles  
75017 PARIS  
Tél : 01 44 15 60 00  
Fax : 01 44 15 90 05

[www.xbrl.fr](http://www.xbrl.fr)